



Mariage avec une étrangère (amie chinoise précisément)

Par Visiteur

Bonjour,
mon amie est de nationalité chinoise, elle vit en France depuis mars 2003 avec des titres de séjours étudiantes, son titre étudiante actuel se finit début octobre, son passeport valable jusqu'en 2012, nous ne vivons ensemble que depuis 1 mois, nous nous fréquentons depuis 2 ans et n'avons pas encore de facture en commun.
nous désirons nous marier, quel sont les démarches à faire et pouvons nous rencontrer des problèmes?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

nous désirons nous marier, quel sont les démarches à faire et pouvons nous rencontrer des problèmes?
Vous pouvez parfaitement vous marier cela ne pose aucun problème. Il suffit de fournir l'ensemble des documents requis pour la célébration du mariage et de faire les démarches nécessaires.
Ce qui est plus délicat est l'obtention d'un titre de séjour. Est-ce que votre amie est déjà titulaire d'un visa long séjour? Si tel est le cas, elle pourra une fois votre mariage célébré obtenir une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale.
Si ce n'est pas le cas, elle devra rentrer dans son pays d'origine pour solliciter ce visa indispensable pour la demande de titre de séjour.
En principe je ne vous pas pourquoi le visa et/ ou la carte de séjour lui serait refusé, sauf si l'administration considère votre union comme un mariage blanc.

Cordialement